

**DÉLIBÉRATION N° 2026-04 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 20 FEVRIER 2026 à 11H00

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Régis NESPOULOUS, M. Jean-Michel ARNAL, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Nadine FRAYSSE

Etaient absents et représentés :

- M. Serge GELY a donné pouvoir à M. Jean-Michel ARNAL
- M. Arnaud VIALA a donné pouvoir à Mme Emilie SAULES LE BARS
- M. Claude ASSIER a donné pouvoir à Mme Nadine FRAYSSE
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à Mme Kateline DURAND

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, M. Yves REGOURD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Affectation des résultats 2025

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 20 février 2026 ont été adressés à ses membres le 6 février 2026,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 adopté ce jour,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section d'investissement a donné lieu à un excédent de 4 412,56 €,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes 2025 de la section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 764 231,33 €,

En section d'investissement, il est proposé d'affecter 200 000 € (compte 1068),

En section de fonctionnement, il est proposé d'affecter 564 231,33 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002),

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2025.

Le Président du Syndicat mixte

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 6- Nombre de suffrages exprimés : 10 |
|--|

Accusé de réception en préfecture
012-251201406-20260220-20260220_04-BF
Reçu le 05/03/2026